
Circulaire ministérielle¹ *sobriété énergétique* dans l'enseignement supérieur et recherche, le SNPTES regrette quelques oublis et égratigne certaines préconisations

Le SNPTES-UNSA a pris connaissance de la circulaire ministérielle relative au **plan de sobriété énergétique dans l'enseignement supérieur et la recherche**.

Ce plan de sobriété, le SNPTES le rappelle, a **pour objet de faire face à une crise énergétique liée, notamment, aux conséquences des ambitions territoriales et belliqueuses de Poutine et à la disparition progressive des énergies fossiles** (programmée pour 2050).

Le SNPTES ne peut qu'épouser certaines recommandations : la sensibilisation des étudiants aux grands enjeux du développement durable ; le fait de concilier ce plan de sobriété avec le maintien d'un service public de qualité ; la volonté de débattre de ce plan dans les instances de dialogue social des établissements et organismes (CT, CA, CHSCT, CAC, etc.) ; les échanges de bonnes pratiques entre établissements ; les demandes d'efforts destinés à réduire la consommation d'énergies ; le rappel d'une stratégie d'achat de l'Etat avec, notamment, le critère environnemental dans l'attribution d'un marché public ; la prudence utilisée par le ministère lorsqu'il évoque la difficulté de faire cohabiter économies d'énergies et fonctionnement des unités de recherche ; la volonté ministérielle de ne pas sombrer dans la complexité administrative en optant pour des projets et des plans « light » lors de leurs remontées vers les recteurs ou la DGRI (pour les organismes de recherche).

En revanche, le SNPTES regrette, une fois n'est pas coutume, de ne pas avoir été consulté avant la publication de cette circulaire... Le SNPTES aurait, en effet, pu apporter quelques remarques, critiques ou recommandations : sans se fonder sur le bien-fondé de cette recommandation, la circulaire n'apporte aucune précision quant à la formation et la sensibilisation des personnels aux enjeux du développement durable (aspect impératif ou pas, quid de la liberté académique, contenu, etc.) ; l'objectif, pour 2024, de réduction de 10% de la consommation énergétique semble légèrement empreint de bureaucratisme... sachant que les contraintes budgétaires nous ont déjà conduit, depuis longtemps, à économiser l'énergie et que l'état de certains de nos bâtiments nous empêche d'y baisser plus le chauffage (beaucoup de collègues ont déjà suffisamment froid !) ; la recommandation d'opter pour des « logiciels » plus économe en énergie risquent d'obliger nos collègues de devoir changer certaines applications de gestion... pitié pour eux ! Quant à la température modulée par chauffage ou climatisation, le ministère oublie que certaines unités et services (animaleries, serveurs informatiques, culture, fonds anciens, etc.) sont obligés d'utiliser des températures constantes ou des variations atypiques.

Enfin, sans récuser l'idée qu'il faille réduire l'utilisation des énergies fossiles, le SNPTES redoute une amplification de l'enseignement derrière écran dont ont été et seront victimes nos étudiants et étudiantes. Que dire aussi du singulier concept d'internationalisation hybride pour les étudiants (est-ce de la mobilité vécue essentiellement de manière virtuelle ?). **Concernant les personnels, le SNPTES redoute le développement des open-spaces et du télétravail imposé !** Dernier point, le SNPTES s'inquiète d'une généralisation de la visioconférence lors des manifestations scientifiques. **Les écrans et le virtuel ne doivent pas réduire ou faire disparaître les relations humaines. Ne nous coupons pas de nos prochains !**

Choisy-le-Roi, le 29 septembre 2022

¹ https://www.snptes.fr/doc_num.php?explnum_id=8859